

Déblocage anticipé de l'Intéressement et de la Participation : explication !

Le 17 août 2022, le gouvernement promulgue la loi concernant les mesures d'urgence à propos du pouvoir d'achat. Parmi toutes les dispositions, il est fait mention de la possibilité de déblocage de l'intéressement et de la participation investis dans les Fonds Commun de Placement en Entreprise. Le 13 septembre, le ministère du Travail a publié le décret d'application.

La **CFE-CGC** vous livre la grille de lecture.

Qui est concerné ?

Tous les salariés ayant de l'épargne salariale.

Combien peut-on débloquer ?

Jusqu'à 10 000 euros, mais uniquement les sommes issues de la participation et de l'intéressement investies avant le 1^{er} janvier 2022. Ce déblocage doit se faire en une seule fois.

Quels sont les prélèvements qui vont s'appliquer ?

Le montant est exonéré d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux. En revanche, les éventuelles plus-values (intérêts) sont soumises aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Quelle est la date butée ?

Jusqu'au 31 décembre 2022.

Peut-on débloquer n'importe quel placement du fonds ?

NON, il est interdit de débloquer de l'argent issu des fonds solidaires tel que « ISR rendement solidaire », de même il est impossible de débloquer de l'argent issu de Plan d'Epargne en Action du Groupe (PEAG) Stellantis sans accord collectif.

Pouvez-vous faire ce que vous voulez de cette somme ?

NON, vous n'aurez pas le droit :

- De le réinvestir (actions, livret A, PEL...) ;
- De le placer dans une assurance-vie ;
- De rembourser un prêt par anticipation ;
- De payer votre solde d'impôt.

En résumé, vous pouvez acheter uniquement des biens et des services, en gardant les factures pendant 3 ans.

La CFE-CGC a obtenu de la direction l'ouverture d'une négociation le mardi 27 septembre. Nous demandons d'ouvrir également les fonds bloqués dans le PAEG.

Lien vers le domaine de publication des tracts CFE-CGC :

<https://docinfogroupe.psa-peugeot-citroen.com/ead/dom/1001224770.fd>

ABONNEZ-VOUS



CONSTRUIRE LE FUTUR ENSEMBLE !

